

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 4 février 2013 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr., Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

---

**Constatation du quorum et ouverture de la séance.**

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 4 février 2013 à 20 h 14.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**



**Ville de Huntingdon**

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

**Séance ordinaire du lundi 4 février 2013, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2013;
  - Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2013;
  - Rapport sur la situation financière investissement au 31 janvier 2013;
  - Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de janvier 2013;
- D) Période d'information et de questions du maire;
  - 1.
- E) Période de questions du public

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2013;

## **20. – CONTRATS**

### **20.1**

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Adoption de la Politique de capitalisation et d'amortissement;
- 30.2** Reclassement des propriétés destinées à la revente;
- 30.3** Modification à la résolution no. 12-10-01-3075 - Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ);  
*(Changement de la date d'adhésion)*
- 30.4** Présentation par le président et approbation des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.5** Présentation par le président et approbation des états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.6** Présentation par le président et approbation des prévisions et révisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.7** Adoption des prévisions budgétaires 2013 du CIT du Haut-Saint-Laurent pour le service vers Valleyfield;
- 30.8** Adoption des prévisions budgétaires 2013 du CIT du Haut-Saint-Laurent;
- 30.9** Demande de don : Campagne de financement 2013 de La Petite Bibliothèque Verte;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

### **40.1**

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

### **50.1**

## **60. –DIVERS**

### **60.1**

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

### **70.1 ;**

Levée de la séance

---

### **Adoption de l'ordre du jour**

**13-02-04-3167** Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité:

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 février 2013 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 30.7 et 30.8.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Embauche de monsieur James Robson au poste de pompier volontaire au sein du service des incendies;
- Dossier décontamination de Cleyn & Tinker -Renonciation au bénéfice du temps écoulé – Modification de l'échéancier;

Adopté

### **Annonces et dépôt des documents**

#### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de janvier 2013**

Les rapports des directeurs pour le mois de janvier 2013 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, et des travaux publics sont déposés au greffe. Considérant la vacance au poste de l'inspection municipale, aucun rapport n'est déposé pour ce département.

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2013**

##### **Comptes à payer –Janvier 2013**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

#### **Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2013**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2013.

#### **Rapport sur la situation financière investissement au 31 janvier 2013**

La trésorière dépose l'état de la situation financière Investissement de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2013.

## **Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de janvier 2013**

### **Dépenses d'investissement –Janvier 2013**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de janvier 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Période d'informations et de questions du maire**

Le maire informe les membres du conseil qu'une deuxième audience à la Commission des relations de travail a eu lieu le 30 janvier dernier concernant le litige avec Mariannick Houegbonou. Celle-ci revendique l'existence d'une entente de fin d'emploi convenue entre les parties. La juge rendra sa décision dans un délai de trois mois.

Le maire informe le Conseil que l'ex-employé M. Bruce Yando a déposé un grief contestant son congédiement. Des procédures arbitrales auront lieu vers le mois d'avril 2013.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument comme suit :*

**M. Rémi Robidoux :** *Demande s'il y a des exemptions de taxes pour les citoyens qui font du compostage domestique et qui ne requiert pas les services de collecte des matières compostables. Le maire mentionne que dorénavant, une seule taxe sera chargée laquelle inclura les services municipaux pour la gestion des matières recyclables et compostables. La Ville n'a pas le personnel nécessaire pour vérifier si les citoyens font vraiment du compostage domestique alors il est plus équitable que tous les citoyens soient facturés pour le compostage. Le maire explique qu'après analyse de la liste des citoyens composteurs, il s'est avéré que plusieurs s'étaient inscrits simplement dans le but de ne pas payer la taxe de 40 \$.*

**M. Patrice Laflamme :** *Il demande à quel moment le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté. Le maire l'informe qu'il devrait être adopté au mois de mars prochain.*

## **10. – Adoption des procès-verbaux**

### **Séance ordinaire du 14 janvier 2013**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2013 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-02-04-3168

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt**

**Appuyé par le conseiller Claude Racine**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

### **Séance extraordinaire du 29 janvier 2013**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 29 janvier 2013;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-02-04-3169

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine**

**Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 29 janvier 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

## **20. – Contrats**

## **30. – Administration & Finances**

### **Adoption de la Politique de capitalisation et d'amortissement**

**Considérant que** la politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations sert à établir le coût des services municipaux en fonction de la durée de vie utile de l'immobilisation et du montant à être considéré pour la capitalisation du bien;

**Considérant que** pour faciliter le calcul, il serait plus simple de débiter le calcul de l'amortissement des immobilisations à partir de l'année suivant leurs acquisitions et d'exclure l'année de leurs dispositions ou de radiations des biens.

13-02-04-3170

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine**

**Appuyé par le conseiller Bruno Latreille**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal adopte la Politique de capitalisation et d'amortissement telle que présentée.

Adopté

### **Reclassement des propriétés destinées à la revente**

*Le maire Stéphane Gendron mentionne qu'il ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point étant donné que sa conjointe est coordonnatrice de la Maison des Jeunes de Huntingdon.*

**Considérant que** les critères permettant de présenter les immeubles municipaux à titre de propriétés destinées à la revente sont notamment:

- La présence d'un plan en place pour la vente de l'actif;
- L'engagement par le conseil à la date des états financiers de vendre l'actif;

**Considérant que** certaines parties des immeubles industriels du 4, rue Lorne et du 72, Dalhousie ne respectent pas ces critères;

**Considérant que** ces parties d'immeuble sont plutôt utilisées pour fournir des services publics, pouvant être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus;

13-02-04-3171

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** les parties des immeubles suivants :

Pour le 4, rue Lorne :

- La Petite Bibliothèque Verte (Matricule 5193-67-6038-0004)
- Friperie communautaire (Matricule 5193-67-6038-0902)
- Maison des jeunes de Huntingdon (Matricule 5193-67-6038-0008)

Pour le 72, rue Dalhousie :

- Partie patrimoniale

soient reclassées à titre d'immobilisations destinées à fournir des services publics à la communauté au lieu de propriétés destinées à la revente.

Adopté

### **Modification à la résolution no. 12-10-01-3075 - Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMO)**

**Considérant que** la ville de Huntingdon a pris la décision d'adhérer au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

**Considérant que** la résolution no. 12-10-01-3075, adoptée lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2012, indiquait que la date d'adhésion au régime soit effective au 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;

13-02-04-3172

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** l'adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec soit effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013 au lieu du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Adopté

**Présentation par le président et approbation des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon**

**Considérant que** l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a déposé ses états financiers vérifiés par la firme de vérificateurs externes Jean-Luc Crête, CGA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ;

**Considérant que** les états financiers présentent un déficit d'opération de 116 307 \$, soit une contribution de la Ville de Huntingdon de 11 630 \$ dans ce déficit ;

**Considérant que** le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon apparaissant au bilan de l'Office municipal d'habitation au 31 décembre 2008 représente un trop versé de 6 163 \$;

13-02-04-3173

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, tels que présentés.

Adopté

**Présentation par le président et approbation des états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon**

**Considérant que** l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a déposé ses états financiers vérifiés par la firme de vérificateurs externes Jean-Luc Crête, CGA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ;

**Considérant que** les états financiers présentent un déficit d'opération de 112 749 \$, soit une contribution de la Ville de Huntingdon de 11 275 \$ dans ce déficit ;

**Considérant que** le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2011 représente un trop versé de 1 107\$;

13-02-04-3174

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, tels que présentés.

Adopté

**Présentation par le président et approbation des prévisions et révisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon**

**Considérant que** l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a soumis à la Ville son budget 2012 ;

**Considérant que** l'OMH de Huntingdon a soumis à la Ville des révisions budgétaires en date du 16 mars, 23 mai, 26 juin et 18 septembre 2012 ;

**13-02-04-3175**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2012 et les révisions budgétaires soumis en date du 16 mars, 23 mai, 26 juin et 18 septembre 2012 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon telles que présentées.

Adopté

**Demande de don : Campagne de financement 2013 de La Petite Bibliothèque Verte**

**Considérant que** la Petite Bibliothèque Verte amorce sa campagne de financement 2013 afin d'assurer la continuité des services aux citoyens;

**Considérant que** la Bibliothèque voudrait être mieux identifiée par une enseigne extérieure;

**13-02-04-3176**

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil autorise l'achat d'une enseigne laquelle annoncerait l'emplacement de la Petite Bibliothèque Verte.

Adopté

**40 – Réglementation**

**50 – Nomination & Gestion du Personnel**

**Embauche de monsieur James Robson au poste de pompier volontaire au sein du service des incendies**

**Considérant** la recommandation du Directeur du Service des incendies de la Ville de Huntingdon, Monsieur Pierre Clément, afin de nommer monsieur James Robson à titre de pompier volontaire;

**13-02-04-3177**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par la conseiller Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité :**

**De nommer** monsieur James Robson à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de la Ville de Huntingdon.



**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

## **60. –Autres**

### **Renonciation au bénéfice du temps écoulé – Dossier décontamination de Cleyn & Tinker**

**Considérant que** le 14 janvier 2013, la Ville a reçu une mise en demeure des procureurs de la compagnie 9166-2072 Québec Inc. (Cleyn & Tinker) concernant la Réhabilitation Environnementale du 142, route 202 à Huntingdon;

**Considérant que** les représentants de la compagnie 9166-2072 Québec Inc. (Cleyn & Tinker) craignent que les raisons apportées par la Ville pour expliquer les délais de réalisation des travaux de décontamination visent à gagner du temps et à induire en erreur la compagnie afin qu'elle n'entreprenne pas les procédures judiciaires visant à forcer la Ville à agir;

**Considérant que** la Ville est dans l'attente d'une approbation ministérielle relative au règlement d'emprunt 837-2012 d'un montant de 400 000 \$, lequel servira à financer le coût des travaux;

**Considérant que** la Ville ne peut légalement engager de dépense sans avoir les crédits budgétaires nécessaires pour les financer;

**Considérant que** le rapport sur l'étude de faisabilité du soutènement préparé par la firme Dessau indique clairement que les travaux d'excavation dans le secteur de la teinturerie ne paraissent pas envisageables, ce qui implique que les travaux de réhabilitation ne pourront être réalisés conformément au Plan de réhabilitation approuvé par le MDDEP;

**13-02-04-3178**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley**

**Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal certifie que la Ville de Huntingdon renonce au bénéfice du temps écoulé, et ce, afin d'éviter que 9166-2072 Québec inc. (Cleyn & Tinker) entreprenne des procédures pour se prémunir contre la prescription d'un recours de nature contractuelle contre la Ville.

**Que** la Ville ne s'engage dans aucun échéancier de réalisation tant et aussi longtemps que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'approuve pas le règlement 837-2012 décrétant un emprunt de 400 000 \$ et une dépense de 400 000 \$ pour procéder à des travaux de réhabilitation du terrain situé au 142, Route 202 à Huntingdon.

**Que** la Ville s'engage à mettre tout en œuvre afin de respecter l'échéancier suivant :

- **Dans la semaine du 14 février 2013 :** Confection et transmission de l'appel d'offres pour mandater une firme d'ingénierie en structure de bâtiment afin de préparer un

estimé des coûts et les plans et devis pour la démolition de la partie du bâtiment que la firme Dessau estime à risque de s'écrouler;

- **20 février 2013** : Date limite pour octroyer le mandat à la firme d'ingénierie pour effectuer l'estimation des coûts et les plans et devis pour la démolition;
- **Semaine débutant le 4 mars 2013** : Livraison par la firme d'ingénierie de l'estimé des coûts et les plans et devis pour la démolition;
- **Semaine débutant 4 avril 2013** : Début de l'appel d'offres pour les travaux de démolition avec mention «sous réserve d'approbation ministérielle»;
- **Semaine débutant 4 avril 2013** : Début de l'appel d'offres pour la décontamination avec mention «sous réserve d'approbation ministérielle»;
- **18 avril 2013** : Ouverture des soumissions;
- **Semaine débutant 25 avril 2013** : négociation finale avec le ministère de l'Environnement;
- **Semaine débutant 2 mai 2013** : refaire le point avec la compagnie 9166-2072 Québec Inc. (Cleyn & Tinker).

Adopté

#### **70. –Rapport des comités et des conseillers**

##### **Politique familiale :**

Le maire présente le curriculum vitae de madame Julie Grondin pour le poste d'un chargé de projet contractuel pour la rédaction de la politique familiale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h44.

---

Stéphane Gendron, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière